

La campagne pour les prochaines municipales a-t-elle commencé ?

Vous recevrez bientôt un 2^{ème} bilan de l'action municipale, mais pour vous mettre l'eau à la bouche, vous avez dû recevoir un 4 pages du « comité de soutien à la majorité municipale ».

En entrée, les finances. Tout le monde est pour une santé financière saine et Voreppe n'a jamais été en danger. Les chiffres annoncés sont tronqués et orientés : une capacité de désendettement ramenée de 11 à 8 ans ? Simplement en oubliant la part communale de la restructuration de Bourg-Vieux. Elle grimpe sinon à 14 ans.

Le graphique « extinction de la dette » sous-entend-il que la commune n'empruntera plus ? N'y a-t-il plus de projets ? Les chantiers qui s'annoncent en cette fin de mandat (pôle d'échange, centre-bourg, école Debelle, place Armand-Pugnot...) occasionneront des dépenses, et probablement des emprunts, absents de ce graphique.

Les projets cités en plat de résistance : plan d'entretien des arbres, « zéro phyto », éclairage public, activités seniors, espace Rosa Parks tant décrié par la majorité actuelle lors de sa création ... tous ont été initiés avant 2014 ... et se poursuivent donc. Les premiers logements labellisés « résidence seniors » sont ceux de Catherine Barde en plein centre-ville en 2011. Le projet nouveau, « les seniors en vacances » est une très bonne initiative, c'est bien que cela soit un succès. Quant au nouveau parc Av. Chapays, il était déjà inscrit dans le PLU.

Le PLU comme dessert. Ce PLU tant décrié, devenu exemplaire ! Ce PLU promis d'être refait et qui ne le fut pas. Le projet de l'Hoirie a bien été modifié, les riverains peuvent dire merci. Nous, nous disons merci pour la demi-page sur l'importance de construire pour Voreppe, enfin admise.

La majorité a engagé une « bataille de communication ». Nous nous satisfaisons de remporter celle des idées tant ce document légitime et défend nos choix au service de Voreppe, tant décriés par le passé. De fait, le rédacteur a dû se tromper de comité de soutien, alors nous le remercions de reconnaître le bien fondé de ce que nous avons initié.

Il est normal et sain de débattre, de ne pas être d'accord, mais aussi de l'être (le cinéma, la 2^{ème} chaufferie bois ...). C'est la richesse d'un débat démocratique.

Mais les mensonges, la mauvaise foi, les peurs attisées pour être élus, nous avons toujours refusé d'en user, aujourd'hui comme hier et comme demain.

Le groupe VoreppeAvenir
<http://VoreppeAvenir.fr>

Quand les textes législatifs sont conçus sans l'expérience des élus de terrain, gare aux effets pervers !

Nous avons déjà évoqué le décret d'application de la loi Egalité et citoyenneté votée le 27 Janvier 2017 qui définit Voreppe, et d'autres commune du Pays Voironnais (sauf Tullins), comme une ville de secteur "tendu" pour l'attribution des logements locatifs sociaux et ses éventuelles conséquences pour la commune.

Cette semaine nous avons eu la confirmation des effets néfastes de cette décision. L'État a taxé la commune d'une amende de 50 000 € minorée à 10 000 € par un mécanisme complexe.

Pourquoi cette amende ? Jusqu'à présent le taux mini de logements sociaux était de 20% sur Voreppe. Nous sommes à plus de 21% en chiffres consolidés.

En mai 2017 un nouveau taux de 25% nous a été signifié. En coopération avec le Pays Voironnais nous avons interpellé le Préfet pour que ce taux arbitraire, sans adéquation avec la situation réelle du territoire, soit revu. Cette démarche n'a pas abouti malgré le vote d'une motion de la CAPV et la délibération prise lors de notre conseil municipal du 15 février 2018. Délibération contre laquelle cinq élus de l'opposition ont voté, préférant une position dogmatique.

Et cette année 2018 le couperet tombe : Voreppe est mise à l'index à l'instar de communes qui, elles, ont fait le choix délibéré de ne pas proposer des logements conçus pour les ménages modestes. Comme si en moins de 6 mois il était possible techniquement de construire des logements pour atteindre les 25% ! Et peu importe que notre programmation de construction soit sur une trajectoire vertueuse ! Depuis 2014 nous agissons afin que l'offre de logements soit adaptée, pour que tous les habitants puissent se voir proposer un choix large et correspondant à leurs attentes. Nous veillons à l'équilibre démographique et sociologique de la ville, à la qualité architecturale et environnementale, à l'intégration dans le cadre de vie de Voreppe. C'est pourquoi nous ne comprenons pas cette décision injustifiée et nous continuons à la combattre.

Après une rencontre entre M. le Maire, la 1^{ère} adjointe en charge de l'urbanisme et la secrétaire générale de la Préfecture, nous avons déjà interpellé nos sénateurs et nous allons prochainement rencontrer notre députée afin que dans le cadre de la proposition de loi ELAN une attention particulière soit portée à ces aberrations législatives qui, faute d'une analyse pratique, conduisent à des décisions arbitraires.

À suivre

Pour Voreppe 2014, les élus de la majorité municipale.